

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑲ Numéro de dépôt: **87400644.8**

⑥① Int. Cl.⁴: **B 42 F 13/36**

⑳ Date de dépôt: **24.03.87**

③① Priorité: **27.03.86 FR 8604416**

④③ Date de publication de la demande:
07.10.87 Bulletin 87/41

⑧④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE

⑦① Demandeur: **Gerriet, Jacques**
L'Hermitage
F-27380 Fleury sur Andelle (FR)

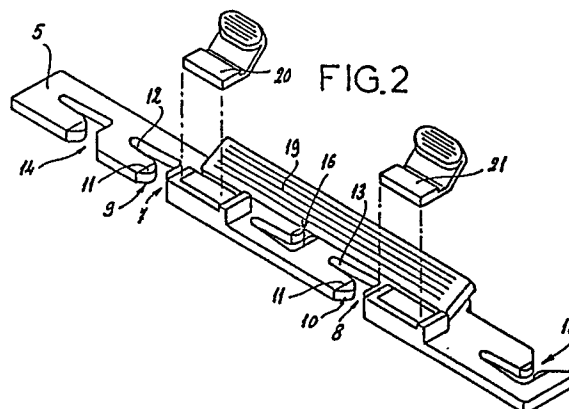
⑦② Inventeur: **Gerriet, Jacques**
L'Hermitage
F-27380 Fleury sur Andelle (FR)

⑦④ Mandataire: **Maureau, Bernard et al**
Cabinet Germain & Maureau Conseils en Brevets
d'Invention 64, rue d'Amsterdam
F-75009 Paris (FR)

⑤④ **Barrette de serrage de feuilles pour mécanisme de reliure.**

⑤⑦ Barrette de serrage de feuilles, ou "compresseur" pour classeur ou autre dispositif de reliure.

Elle comporte des ouvertures latérales (7,8) débouchant dans des trous oblongs (13), permettant son introduction latérale sur les branches du mécanisme de reliure, puis son coincement sur ces branches. Un dispositif élastique (11) empêche le retrait de la barrette après son introduction sur les branches.



Description

"Barrette de serrage de feuilles pour mécanisme de reliure".

La présente invention se rapporte à un dispositif de serrage de feuilles pour classeur ou autre dispositif de reliure.

De nombreux classeurs pour feuilles et documents sont équipés du mécanisme de reliure à anneaux ou étriers, avec dispositif d'ouverture et de fermeture, formant des branches dans lesquelles les feuilles, préalablement perforées, sont introduites une à une. De manière à maintenir ensuite les feuilles pressées l'une contre l'autre au fond du mécanisme de reliure, ce genre de mécanisme est équipé généralement d'une barrette de serrage des feuilles. Il existe de nombreux modèles de compresseurs, mais de toute façon, ils comportent toujours deux trous circulaires permettant leur mise en place sur les anneaux ou étriers.

La première mise en place de chaque compresseur dans le mécanisme de reliure associé est faite par le fabricant du classeur. Cette opération qui est généralement faite manuellement, a pour inconvénient d'être assez longue, car elle nécessite d'ouvrir les anneaux ou l'étrier, de mettre en place la barrette, puis de refermer ces anneaux ou cet étrier. Une mise en place automatique par machine robotisée est théoriquement possible, mais elle nécessite un investissement très lourd, du fait que la machine en question doit pouvoir être adaptée à la mise en place de compresseurs sur différents types de mécanismes de reliure à anneaux ou étriers.

Il existe certes, un autre type de barrettes de serrage pouvant être mises en place par l'utilisateur. Il s'agit de celles conformes au GB.A 1.565.384. La barrette comporte deux ouvertures latérales débouchant, d'une part sur l'un de ses bords longitudinaux et, d'autre part, dans deux ouvertures allongées ménagées longitudinalement dans la barrette. Ces deux ouvertures se terminent, à leur extrémité fermée, par une zone en forme de portion de cylindre. Ce sont ces deux zones qui sont normalement destinées au passage des deux anneaux ouverts de la reliure. En utilisation normale de la barrette de serrage, les deux anneaux de la reliure sont passés, à l'état ouvert, dans les deux zones arrondies de la barrette. Lorsque les anneaux ont reçu les feuilles ou les documents perforés devant être placés dans la reliure, ces anneaux sont alors refermés et la barrette de serrage se trouve libre sur les anneaux, car les zones arrondies ont une section supérieure à celle des anneaux. Pour réaliser le blocage de la barrette et l'immobilisation des feuillets dans la reliure, la barrette doit ensuite être déplacée longitudinalement jusqu'à blocage des anneaux dans les ouvertures allongées aménagées dans la barrette.

Une barrette conforme au GB. A 1.565.384 peut cependant être utilisée selon une autre méthode, à savoir en mettant à profit les deux ouvertures aménagées latéralement dans la barrette. Pour cela, la barrette est introduite par ces deux ouvertures latérales directement sur les deux anneaux. Il faut alors remarquer que, si l'introduction des anneaux

dans les ouvertures est possible en raison de la plasticité et de l'élasticité relative de la barrette, les anneaux ne peuvent pas être introduits au-delà de l'extrémité des parties rectilignes des deux ouvertures. Il y a en effet coincement progressif des anneaux dans les ouvertures. Cette caractéristique, qui est évidente en elle-même, rend impossible de libérer et de bloquer à volonté la barrette sur les anneaux.

De deux choses l'une, ou bien la barrette est entièrement enlevée hors des anneaux, ou bien elle est bloquée par coincement sur les anneaux. Il en résulte que, pour introduire, enlever ou modifier la position des feuillets dans la reliure, il est nécessaire d'enlever la barrette. Cela est un grave inconvénient écarté par la barrette de serrage revendiquée par le Demandeur.

La barrette de serrage selon l'invention est de ce type, mais présente pour particularité essentielle que ses trous allongés ont une largeur qui est progressivement dégressive à partir de leur communication avec les ouvertures latérales et jusqu'à leur extrémité fermée, de manière à permettre, après introduction des branches du mécanisme de reliure au travers des ouvertures de la barrette, respectivement le blocage et le déblocage de ces branches par leur translation et leur coincement dans les trous allongés.

Préférentiellement, les moyens destinés à empêcher le retrait de la barrette après son introduction latérale sur les branches du mécanisme de reliure sont dus à l'élasticité d'au moins un des bords de chacune desdites ouvertures latérales.

L'invention sera bien comprise, et d'autres caractéristiques avantageuses apparaîtront, au cours de la description suivante d'un exemple de réalisation, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

Figure 1 est une vue en perspective partielle d'un classeur équipé du compresseur ou barrette de serrage, de l'invention;

Figure 2 est une vue en perspective de la barrette de serrage de l'invention, équipée d'un dispositif de perforation de feuilles;

Figure 3 est une vue de dessus de la barrette de serrage de l'invention;

Figure 4 est une vue en coupe selon la direction IV-IV de la figure 3.

On reconnaît sur la figure 1 un classeur classique 1 équipé d'un mécanisme de reliure 2 muni d'un étrier à deux branches 3 et 4. Une barrette de serrage 5 permet de presser l'ensemble de feuilles 6 contre l'une des faces du classeur.

Comme on le voit également sur la figure 2, la barrette 5 est, conformément à l'invention, munie d'ouvertures latérales 7,8 permettant d'introduire la barrette latéralement sur les branches 3,4 du mécanisme de reliure 2, sans nécessiter son ouverture. Par ailleurs, un des bords respectivement 9 et 10 de chacune des ouvertures latérales 7 et 8 est équipé d'une partie 11 rapportée en matériau souple et élastique, qui a pour but d'empêcher le

retrait de la barrette après son introduction sur les branches 3 et 4. Comme on le voit par ailleurs nettement sur la figure 2, les ouvertures 7 et 8 débouchent dans des trous oblongs 12 et 13, coaxiaux à l'axe longitudinal de la barrette, et dont la section s'en va en décroissant. 5

Revendications 10

1. Barrette de serrage de feuilles, ou "compresseur", pour mécanisme de reliure pour classeur ou analogue, du type comportant deux ouvertures latérales (7,8) débouchant d'une part sur l'un de ses deux bords longitudinaux et d'autre part dans des trous allongés (12, 13) aménagés longitudinalement dans la barrette, caractérisée en ce que les trous allongés (12,13) ont une largeur qui est progressivement dégressive à partir de leur communication avec les ouvertures latérales (7,8) et jusqu'à leur extrémité fermée, de manière à permettre, après introduction des branches (3,4) du mécanisme de reliure au travers des ouvertures (7,8) de la barrette respectivement le blocage et le déblocage de ces branches par leur translation et leur coincement dans les trous allongés (12,13). 15 20 25

2. Barrette de serrage selon la revendication 1, caractérisée en ce que les moyens destinés à empêcher le retrait de la barrette après son introduction latérale sur les branches du mécanisme de reliure sont dûs à l'élasticité d'au moins un des bords (9,10) de chacune desdites ouvertures latérales (7,8). 30 35

3. Barrette de serrage selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisée en ce qu'elle comporte un nombre d'ouvertures latérales (7,8,14,15,16) supérieur à deux, de manière à permettre l'utilisation de la barrette pour plusieurs valeurs d'écartement des branches du mécanisme de reliure. 40

4. Barrette de serrage selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce qu'elle est percée de trous (17, 18) destinés à former avec elle une matrice de perforation de feuilles, et en ce qu'elle est équipée de moyens (23) de fixation d'au moins un poinçon (19,21) de perforation desdites feuilles, agencé de manière à collaborer avec ladite matrice. 45 50

55

60

65

FIG.1

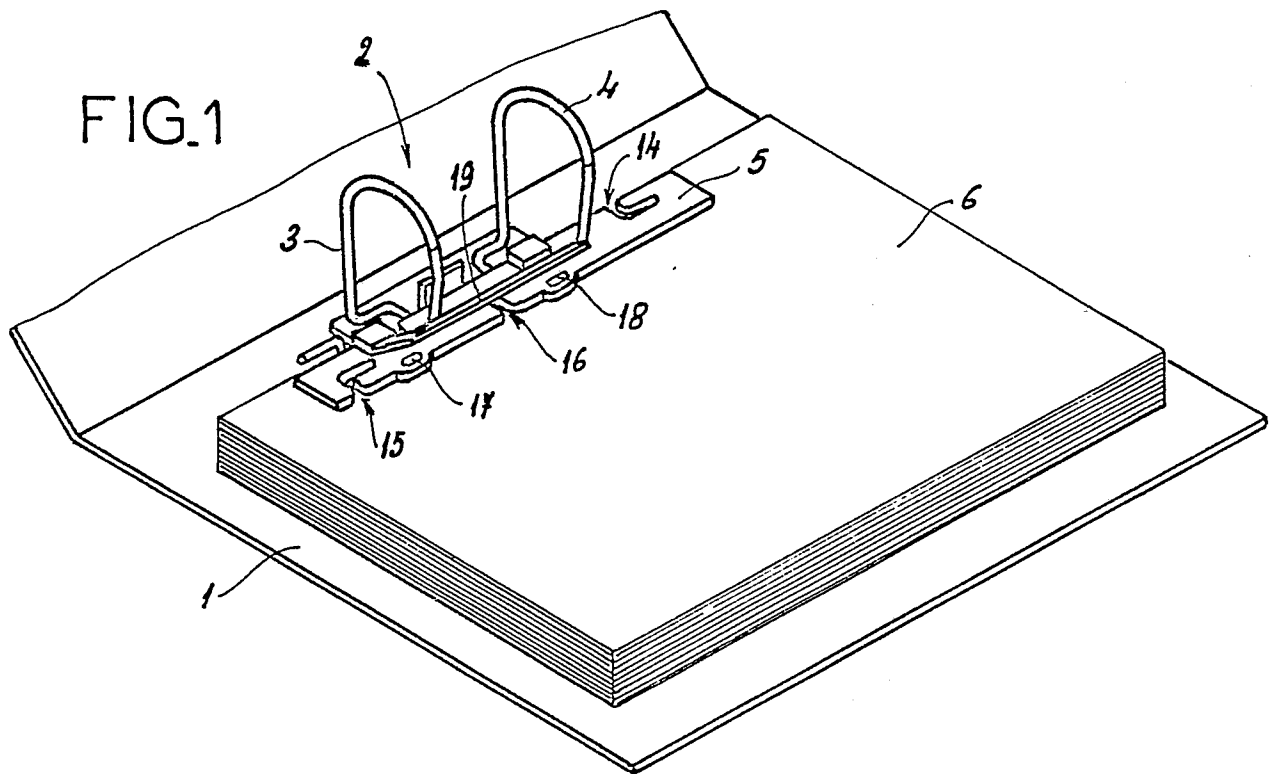


FIG.2

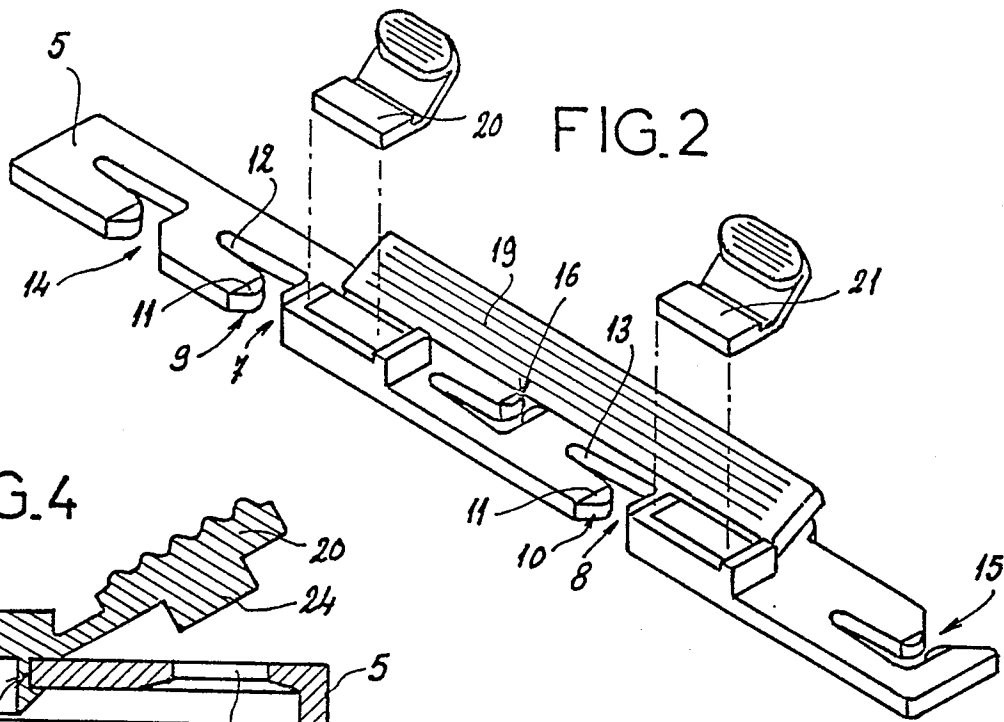


FIG.4

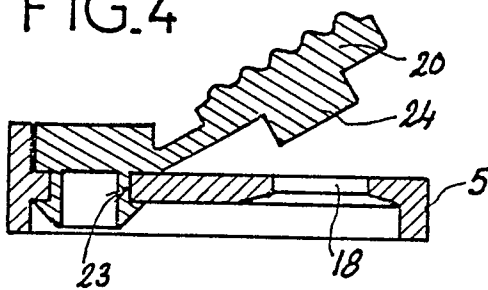
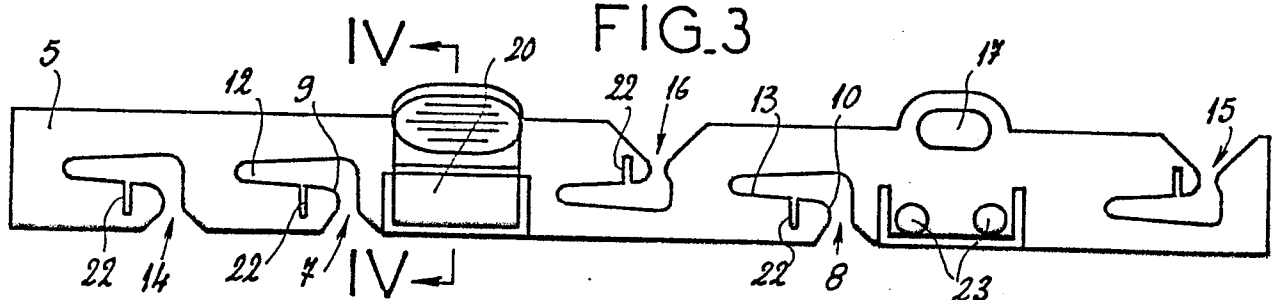


FIG.3





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 87 40 0644

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
D, Y	GB-A-1 565 384 (BROADHURST) * En entier *	1-3	B 42 F 13/36
Y	GB-A-2 116 481 (BLUNT) * En entier *	1, 2	
Y	GB-A-1 111 787 (BROADHURST) * Page 3, lignes 36-43; figure 7 *	3	
A	FR-A-1 406 187 (LEITZ)		
A	DE-B-1 944 530 (HERBERT ZIPPEL KG)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
			B 42 F
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 23-06-1987	Examineur RECHLER W.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	